

COMPTE RENDU DE LA REUNION **du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019**

Ordre du jour : Comptes administratifs et compte de gestion 2018 Commune et Lotissement, compte rendu des commissions voirie et signalisation, rapports sur le prix et la qualité du Service public eau et assainissement 2017 (RPQS), questions diverses.

Approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat - Commune

Le compte administratif 2018 de la COMMUNE est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement : excédent de 234 860.01 €

Section d'investissement : excédent de 4 904.16 €

Résultat de clôture :

Section de fonctionnement : excédent de 694 761.74 €

Section d'investissement : déficit de 14 247.73 €

Solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 8 202.77 €.

Affectation du résultat :

Recettes d'investissement : c/ 1068 : 22 450.50 €

Recettes de fonctionnement : c/ 002 : 672 311.24 €

Approbation du compte administratif 2018 et affectation du résultat - Lotissement

Le compte administratif 2018 du Lotissement DOMAINE DE LA GATINAIS est approuvé à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement : déficit de 29 672.45 €

Section d'investissement : 0

Résultat de clôture :

Section de fonctionnement : excédent de 30 823.60 €

Section d'investissement : 0 €

Affectation du résultat :

Recettes de fonctionnement : c/ 002 : 30 823.60 €

Comptes de gestion 2018 – Commune et lotissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2018 concernant le budget de la commune et celui du lotissement, et que toutes les écritures ont été prises en compte,

le conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 sur les budgets de la commune et du lotissement par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Compte rendu commission « voirie » du 9 février

Le CR est fait par Denis GOUPIL. La commission a fait le tour de la commune et relevé différents travaux à réaliser (décapage, empiérement, trous à boucher, grilles pour capter les eaux pluviales). Le service travaux de voirie de Dinan Agglomération est intervenu à notre demande pour effectuer les premiers travaux. D'autres interventions seront nécessaires pour en faire un maximum.

Concernant les travaux de fauchage des accotements et des talus, nous avons demandé à 5 entreprises de faire des devis. 3 ont répondu et le conseil choisit ETAR ENVIRONNEMENT.

Concernant les travaux de réfection des routes, ceux prévus l'année dernière de la Noë à la route des Bruyères n'ont pas été réalisés car l'appel d'offres avait été lancé trop tard par Dinan Agglomération. Ils le seront cette année, en même que les travaux 2019 prévus route des Bruyères, accès à la ferme de Frolou et s'il reste des crédits à Couaqueux, du centre du village à la limite d'Evran.

Pour rappel, le montant AC est utilisé de la façon suivante : 75 % pour l'investissement (réfection des routes) et 25 % pour le fonctionnement (creusage des fossés des routes à refaire)

Compte rendu de la commission « signalisation » du 14 février

Nous avons consulté 3 fournisseurs. 2 ont répondu, le 3^{ème} s'est retiré car il travaille en collaboration avec un candidat. Le conseil a examiné les propositions des sociétés LACROIX et SPM et retenu SPM de Lanvollon. Nous allons maintenant affiner nos besoins précis.

Concernant les panneaux de police, les mêmes fournisseurs ont été sollicités. Le conseil décide que ce dossier sera examiné dans le cadre de la sécurisation des villages. Une étude sur la Pesnais a déjà été faite par le Département et l'ADAC pour ce qui concerne la portion sur la RD 2. Le coût estimé de l'aménagement de sécurité était élevé et bien supérieur à notre enveloppe budgétaire (74 000 € en 2018 avec une subvention inscrite au Contrat de Territoire de 36 900 €). La réflexion porte sur l'opportunité de consacrer la totalité du budget sur un seul village ou de répartir l'enveloppe sur d'autres villages qui nécessitent également une sécurisation.

La commission se réunira le lundi 4 mars à 18 H 30.

Rapports sur le Prix et la Qualité du Service eau potable, assainissement collectif et non collectif

Le Maire présente les 3 rapports 2017 qui sont approuvés par le Conseil :

Eau potable :

- ♦ Le service est exploité en affermage par la SAUR. Le contrat prend fin le 31/12/2018.
- ♦ Volume produit par le forage de la Ville Bézy à TREFUMEL : 590 909 m³ pour l'ex syndicat d'Evran
- ♦ Volume Importé : SPIR (35) pour 5 009 m³ et Syndicat de Caulnes pour 7 781 m³
- ♦ Volume exporté : 212 930 m³
- ♦ Rendement du réseau : 76 %

- ♦ Nombre d'abonnés : 513 aux Champs-Géraux
- ♦ La consommation moyenne par abonnement domestique est de 86 m³ / an, identique à 2016.

- ♦ Prix du m³ d'eau : 3.09 € pour 120 m³

Assainissement non collectif géré par le SPANC de Dinan Agglomération

- ♦ Nombre d'installations : 375

Le SPAC assure tous les contrôles obligatoires : conception (8 en 2017), réalisation (5), fonctionnement (2) et vente (3).

Les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés en 2016, les prochains auront lieu en 2024 suivant une harmonisation de la périodicité sur les 64 communes.

- ♦ Taux de conformité des installations sur la commune : 36.27 %.

Subventions de l'Agence de l'Eau pour des opérations de réhabilitation : 6 demandes déposées, 1 chantier réalisé.

En 2018 et 2019, harmonisation des tarifs des contrôles : 80 € pour conception, 90 € pour réalisation, 110 € pour fonctionnement et vente.

Assainissement collectif géré par le SPAC de Dinan Agglomération :

- ♦ Type : lagunage et réseau séparatif

- ♦ 147 abonnés représentant 338 habitants

- ♦ Tarif pour 120 m³ : 1.37 € TTC/m³ comprenant l'abonnement (27 € HT), la part proportionnelle et les taxes. Le tarif de notre commune reste le moins élevé mais il y aura une harmonisation à partir de 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Fourniture et pose de 2 prises de courant sur éclairage public existant dans le bourg : le conseil valide le devis du SDE de 360 €.

Cartographie du cimetière : modifications et création de zones. Le conseil approuve le devis de la société GESCIME de 595 € HT concernant la cartographie du cimetière.

Les travaux consistent en la modification des sous-plans et la création de nouvelles zones d'emplacements.

Cambriolage à la mairie dans la nuit du 2 au 3 février : le devis de Mr HOMO pour le changement de la porte du bureau du Maire et autres réparations de 915 € a été transmis à l'assurance AXA qui prendra en charge moins la franchise de 296.25 €. Rien n'a été volé.